

**ATTESTATION RELATIVE À L'ATTRIBUTION PAR LA METROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR D'UNE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION DE
BORNES DE RECHARGE EN COPROPRIETE POUR LES VEHICULES
ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES**

ANNEE 2021

A compter de la date d'exécution de la délibération soit le 15 avril 2021

Je soussigné(e) :

Nom *

Prénom *:

Domicilié(e) à* :

Adresse complète*

.....

Ville* Code Postal*

.....

** informations obligatoires au traitement de votre demande*

En cas de non-fourniture de ces données, votre demande ne pourra être traitée

m'engage à :

- dans le cas où il en aurait déjà bénéficié, ne pas solliciter une nouvelle demande pour l'acquisition et l'installation d'une (des) borne(s) de recharge pendant la durée de la convention fixée à 5 ans ;
- apporter la preuve au service de la Métropole qui en ferait la demande que la (les) bornes est (sont) toujours installée(s) et en fonctionnement pendant cette durée ;
- et, dans l'hypothèse où cette (ces) dernière(s) ne le serait (ent) pas avant l'expiration du délai indiqué ci-avant, restituer la subvention perçue à la Métropole.

Rappel de la sanction prévue par la Loi en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code pénal :

« L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende ».

Fait à

Le / / 20.....

Signature

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par la Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Métropole Nice Côte d'Azur 06364 Nice Cedex 4, destiné à la gestion d'un fichier d'utilisateurs pour l'attribution de la subvention.

La collecte de vos données -nécessaire au traitement de votre demande- repose sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment en vous adressant à la Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Métropole Nice Côte d'Azur 06364 Nice Cedex 4 – aidesmobilité@nicedazur.org. Le traitement de vos données que vous avez renseignées de manière obligatoire repose également sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment.

Les données enregistrées sont réservées à l'usage de la Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Métropole Nice Côte d'Azur aux seules fins définies ci-avant et sont conservées pendant une durée de 5 ans dans ce cadre.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous devez vous adresser à la Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Métropole Nice Côte d'Azur 06364 Nice Cedex 4 – aidesmobilité@nicedazur.org.

Vous pouvez adresser une réclamation -en ligne ou par voie postale- auprès de la CNIL si vous estimez -après avoir contacté la Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Métropole Nice Côte d'Azur -que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.»